

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Maison Sainte-Victoire - Convention de mise à disposition de l'espace restauration

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le rapport ;
- de désigner Mme SAEZ, M. PERRIN, Mme CALLET, Mme CHABAUD en qualité de membres de la commission consultative de sélection de l'exploitant du restaurant de la Maison Sainte-Victoire ;
- d'approuver les termes de la convention dont le projet est annexé au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention ainsi que tous les actes et documents afférents à celle-ci avec le candidat qui sera retenu.

La recette annuelle inhérente à la convention sera perçue sur le chapitre 70.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée**